



## METTONS-NOUS EN MOUVEMENT !

**Pour la troisième année consécutive, la Fondation Snowleader lance son appel à projets annuel pour une durée de 3 mois.**

**Pour 2022/2023, Snowleader a reversé 150 000 € à sa fondation d'entreprise pour soutenir des projets d'intérêt général.**

L'objectif premier de la Fondation Snowleader est que le plus grand nombre d'enfants et de jeunes découvrent la montagne, pour qu'ils côtoient ses valeurs, pour qu'ils partagent ce territoire d'émerveillement pouvant se révéler peu accessible à tous.

Notre seconde vocation est d'encourager à la préservation de l'environnement montagnard, qui subit notamment de plein fouet le réchauffement climatique.

Pour mener à bien ces actions, notre fondation soutient les porteurs de projet.



### → LES DEUX THÉMATIQUES PROPOSÉES PAR CET APPEL À PROJETS

▲ **Faciliter l'accès à la montagne pour les plus jeunes.**

La fondation d'entreprise soutiendra des projets éducatifs et associatifs qui permettront de partager

et découvrir ce milieu qu'ils n'ont pas la chance de connaître. Les bénéficiaires des projets soutenus devront avoir moins de 18 ans.

▲ **Agir en faveur de la protection de l'environnement montagnard.** Nous aiderons des actions visant à protéger les espaces naturels de montagne.

### Exemples de projets soutenus :

- Explication et découverte de l'univers montagnard et de ses activités hivernales et estivales pour des enfants, qu'ils soient en maternelle, primaire, collège ou lycée, qu'ils vivent aux pieds des montagnes ou en ville. Des enfants en fragilité éducative se sont évadés parmi les sommets, mais aussi des jeunes en situation d'extrême pauvreté, des enfants porteurs d'un handicap ou encore des jeunes sortis du système scolaire.

- Relance de séjours nature (classe de neige et verte) pour les enfants des écoles marseillaises du réseau d'éducation prioritaire avec un reste à charge pour les familles considérablement réduit.

- Démontage d'installations obsolètes ; ramassage et identification de déchets en montagne.

- Création d'un jeu pédagogique de sensibilisation expliquant le changement climatique en montagne ; développement d'outils et de moyens de sensibilisation pour éviter le dérangement de la faune lors d'activités en montagne.

→ Voir « Nos actions » sur le site.

### → QUI PEUT CANDIDATER ?

Cet appel à projets s'adresse aux organismes sans but lucratif, d'intérêt général, dont l'action profite à un cercle étendu de personnes (les associations loi 1901, les fondations et associations reconnues d'utilité publique, les fonds de dotation, les collectivités, etc.).

Le porteur de projet doit être basé en France. Les projets environnementaux se déroulant dans les massifs montagneux suisses seront étudiés. **Les candidatures sont ouvertes jusqu'au mardi 28 février 2023.**

## DONNER LA CHANCE À TOUS de découvrir, aimer et préserver LA MONTAGNE

### Calendrier

1<sup>er</sup> décembre 2022 : ouverture de l'appel à projets

28 fév. 2023 : date limite de dépôt des candidatures

Mars 2023 : pré-sélection des dossiers

Avril 2023 : examen des dossiers par le jury

Mai 2023 : communication des décisions

Juin 2023 : premier financement des projets

### Comment répondre à l'appel à projets ?

Toutes les modalités de candidature, le formulaire d'appel à projets et le règlement sont sur :

→ [www.fondation-snowleader.com](http://www.fondation-snowleader.com)

→ onglet « Appel à projets »

[www.fondation-snowleader.com](http://www.fondation-snowleader.com)

[contact@fondation-snowleader.com](mailto:contact@fondation-snowleader.com)

[Fondation Snowleader](#)

